

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION
Acte N° 202655

Mme Madeleine GABRIEL

Je soussigné, Hugues DAZARD, Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 portant disposition que le Président peut déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents,
- Vu la délibération N°20260502 portant à 12 le nombre de vice-présidents de l'USESA,
- Vu la nomination par délibération N°20260503 en date du 18 mai 2026 de Mme Madeleine GABRIEL, en qualité de 9^{ème} Vice-Présidente de l'USESA,

A R R E T E

Article 1 : Mme Madeleine GABRIEL, 9^{ème} Vice-Présidente, a pour délégation :

• les missions relatives à la solidarité eau, à cet effet :

- Le programme Eau Responsable
- Traiter les affaires relevant de la solidarité Eau (programme Eau responsable)
- Animation de la commission pour la partie solidarité eau

• les missions relatives à la coopération décentralisée, à cet effet :

- Conventions relevant de la Coopération Décentralisée

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GABRIEL, les délégations qui lui sont consenties pour les missions relatives à la solidarité eau sont exercées par Mr Michel GILLE 12^{ème} vice-président.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GABRIEL, les délégations qui lui sont consenties pour les missions relatives à la coopération décentralisée sont exercées par Mr Michel GILLE 12^{ème} vice-président.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Michel MATHIS, 2^{ème} vice-Président, Mme Madeleine GABRIEL, exercera la délégation de fonction suivante :

- **l'animation du secteur Fère en Tardenois / Oulchy le Château** selon les missions définies à l'article 3 du règlement intérieur de l'USESA

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

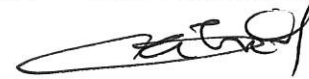
La présente délégation entraîne délégation de signature.

A Château-Thierry, le 26 mai 2026

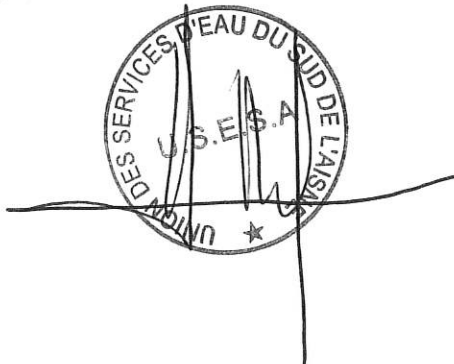
Le Président,

Hugues DAZARD

La 9^{ème} Vice-Présidente,



Madeleine GABRIEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260526-202655-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

Certifié par le Président